Image not found or type unknown

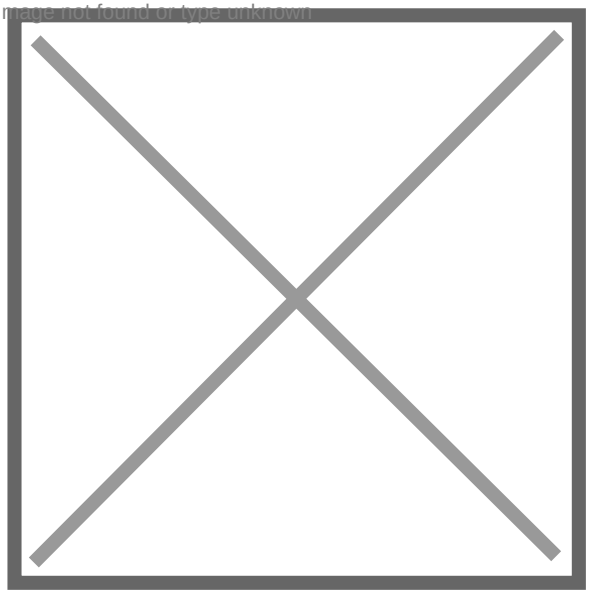

Licenciement sans papier sans argent

Par **emilie**, le **07/04/2012** à **20:44**

Bonjour,
J'ai été embaucher dans le cadre d'un CUE en CDI le 01/06/11. La société à annoncé sa mise en cessasion de paiement le 15/12/11. J'ai reçu le 8 février une lettre de licenciement après entretiens auprès de huissier en charge du dossier. Le 6 mars j'ai seulement reçu mes salaires de novembre et decembre.
A ce jour je n'ai toujours pas reçu les papiers qui justifie ma situation: attestation assedic qui me permettrai de m'inscrire au pôle omploi afin d'avoir une rentrée d'argent. L'huissier ne me donne pas de nouvelle j'attend mes 3 derniers mois de salaire, mes papiers et depuis novembre je suis sans revenu.
Est-ce que j'ai un recourt pour faire avancer les choses??
Aider moi je suis enceinte de 6 mois, dans une situation plus que critique et aucune lumière au bout du tunelle, je n'en peux plus je suis a bout

Par **pat76**, le **10/04/2012** à **16:42**

Bonjour

Ce n'est pas un huissier que vous avez vu mais un mandataire judiciaire.

Si vous avez ses coordonnées, c'est à lui que vous devez envoyer une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous le mettez en demeure de vous adressez tous les documents qui aurait dû vous être remis.

Pour janvier et février, vous avez travaillé et n'avez pas été payée?

Vous aviez un préavis à faire?

Vous êtes la seule salariée à avoir été licenciée?

Vous aviez signalé que vous étiez enceinte au moment du licenciement en donnant un certificat médical attestant votre grossesse?

Par **emilie**, le **11/04/2012** à **18:16**

Merci pour l'attention que vous porter à ma détresse.
Nous étions deux moi en tant que salariée et un apprenti BEP.
La société c'est mis en cessastion de paiement en janvier, et les locaux était fermé.
La lettre de licenciement est daté du 12 février, et j'ai un mois de préavis donc en toute logique des salaires jusqu'au 12 mars.
J'ai signalé au mandataire que j'était enceinte mais il ma dit que dans ce cas la sa ne changeais rien car je n'était pas encore en congés maternité.
A ce jour il me dise (le mandataire) que le comptable de la société n'a pas voulu étalbir le solde tout compte, et qu'il on donc mandaté un autre cabinet comptable et depuis plus rien

Par **pat76**, le **11/04/2012** à **19:01**

Bonjour

Vous envoyé un certificat de grossesse au mandataire judiciare avec la lettre recommandée dans laquelle vous le mettez en demeure de vous verser vos salaires dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre.

Vous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans le délai précité, vous l'assignerez en référé devant le Conseil des Prud'hommes et ferez citer les AGS si cela s'avère nécessaire.

Vous garderez une copie de votre lettre

Par **emilie**, le **12/04/2012** à **16:12**

Qu'est ce que les AGS??

Pensez-vous vraiment que sa va faire bouger les choses

Par **pat76**, le **12/04/2012** à **16:37**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour Emilie

AGS (Assurances Garantie des Salaires) à laquelle l'employeur à obligation de cotiser.

" Pensez-vous que cela va faire bouger les choses"

Je ne peux que vous indiquer une procédure à suivre, mais si le mandataire judiciaire ne répond pas favorablement dans le délai indiqué, vous l'assignerez en référé devant le Conseil des Prud'homems où là, les choses devraient bouger.

En cas d'obligation de procédure, vous pourrez vous faire aider par un syndicat. Vous n'aurez pas obligation d'être syndiquée.

Vous pourrez même, si vos revenus ne sont pas suffisant, obtenir l'aide juridictionnelle complète ou partielle et ainsi vous faire désigner un avocat.

Par **emilie**, le **12/04/2012** à **16:56**

Je vais suivre vos conseil et faire cette lettre en recommandée dès demain.
Dans le cas ou je n'obtient aucune nouvelles d'ici 8 jours je reviendrai vers vous afin que vous m'indiquiez plus en détails la marche a suivre pour saisir les prud'homme.

En attendant merci beaucoup pour vos conseils

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés